

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 3 NOVEMBRE, à 17 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 33).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 17 h 05, pendant l'appel nominal), Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT (arrivée à 17 h 13, au rapport n° 23/6-001), Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY (arrivée à 17 h 22, au rapport n° 23/6-002), Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 09, avant l'examen des rapports), Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 17 h 08, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par Geneviève BOMMALAIS
Philippe NAILLET	à compter de son départ, à 18 h 43, au rapport n° 23/6-010	par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Gérard FRANÇOISE
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Henriette BABET
Vincent BÈGUE	à l'arrivée de sa mandataire, à 17 h 08, après l'appel nominal	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du (de la) secrétaire de séance pris(e) dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (42 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
- Christelle HASSEN - Jean-Max BOYER - Jean-François HOAREAU - Gérard FRANÇOISE	délégués / Ville	NORDÉV	23/6-003
- Brigitte ADAME - David BELDA - Jacques LOWINSKY	délégués / CINOR (PDG de la SÉM)		
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	délégués / Ville (titulaire) (suppléante)	ADIL	23/6-004
- Sonia BARDINOT	déleguée / Ville	CAUE	23/6-005 et 23/6-006
(*) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	23/6-011
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / Département	SIDR	23/6-024

NORDÉV
CINOR
PDG de la SÉM
ADIL
CAUE
ARCV
OMS de Saint-Denis
SIDR

Société d'Économie mixte du Développement du Nord de la Réunion
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
président directeur général de la Société d'Économie mixte
Agence départementale pour l'Information sur le Logement
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Office municipal des Sports de Saint-Denis
Société immobilière du Département de la Réunion

(*)

élue absente / représentée

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 17 h 05	pendant l'appel nominal
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 17 h 08	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 09	avant l'examen des rapports
Sonia BARDINOT	arrivée à 17 h 13	au rapport n° 23/6-001
Raihanah VALY	arrivée à 17 h 22	au rapport n° 23/6-002
Christelle HASSEN Jean-Max BOYER Jean-François HOAREAU Gérard FRANÇOISE Brigitte ADAME David BELDA Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sortis à 17 h 30 revenus à 17 h 37	avant l'examen du rapport n° 23/6-003 après le vote correspondant

Éric DELORME Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortis à 17 h 37 revenus à 17 h 38	avant l'examen du rapport n° 23/6-004 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE)	sortie à 17 h 38 revenue à 17 h 40	avant l'examen du rapport n° 23/6-005 après le vote du rapport n° 23/6-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 40 revenue à 18 h 36	au rapport n° 23/6-007 au rapport n° 26/6-009
Philippe NAILLET	parti à 18 h 43	au rapport n° 23/6-010 en laissant procuration à Jean-François HOAREAU
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortie à 18 h 43 revenue à 18 h 52	avant examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)	sorti à 18 h 43 revenu à 18 h 48	avant l'examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 41 revenu à 18 h 52	au rapport n° 23/6-010 au rapport n° 23/6-013
Éric DELORME	sorti à 18 h 52 revenu à 18 h 59	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-015
Monique ORPHÉ	sortie à 18 h 52 revenue à 19 h 13	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-019
Christelle HASSEN	sortie à 18 h 57 revenue à 19 h 02	au rapport n° 23/6-014 au rapport n° 23/6-016
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 19 h 04 revenue à 19 h 07	au rapport n° 23/6-016 au rapport n° 23/6-017
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 13 revenu à 19 h 26	au rapport n° 23/6-019 au rapport n° 23/6-027
David BELDA Joëlle RAHARINOSY	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 15	au rapport n° 23/6-020 au rapport n° 23/6-021
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 20 revenu à 19 h 21	avant l'examen du rapport n° 23/6-024 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 21 revenue à 19 h 24	au rapport n° 23/6-024 au rapport n° 23/6-027

OBJET Rapport d'activité de la SPL EDDEN pour 2022

L'article L. 1524-5 du Code général des Collectivités territoriales régissant l'administration et le contrôle des Sociétés d'Économie mixte locales (SEML) et Sociétés publique locales (SPL) prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

La Commune de Saint-Denis est actionnaire de la SPL EDDEN et possède 1,72 % de son capital social.

En tant qu'actionnaire, la Ville est représentée au Conseil d'Administration de la SPL par Madame ANDAMAYE Marie-Anick.

Les domaines d'intervention de cette société anonyme sont ceux qui touchent à l'aménagement.

Cette société a pour objet :

- la protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ;
- la lutte antivectorielle, notamment pour les personnes vulnérables ;
- l'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ;
- le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires ;
- la valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion.

Les faits marquants pour l'activité en 2022

• ***Lutte antivectorielle sur la Commune de Saint Denis***

En 2022, ce sont 885 bénéficiaires, sur 18 quartiers de la Commune, qui ont pu bénéficier de l'intervention de la SPL dans le cadre de la lutte antivectorielle, répartis comme suit :

- 42 bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes handicapés,
- 61 bénéficiaires de la carte invalidité,
- 91 bénéficiaires de moins de 60 ans à faibles revenus,
- 668 personnes âgées,
- 23 bénéficiaires du RSA.

Cette prestation pour les 885 bénéficiaires est évaluée à plus de 587 000 € HT pour l'année 2022 (664€ HT en moyenne l'unité d'intervention LAV).

- **Accord-cadre de partenariat entre la SPL EDDEN et le Conseil départemental**

L'objectif premier consistait à la consolidation de l'organisation générale et à la mise en œuvre des éléments complémentaires de son fonctionnement.

Lors du CA du 10 décembre 2022, un nouvel accord-cadre a été acté entre le Département de la Réunion, actionnaire de référence de la SPL pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

- **Transformation digitale et stratégie numérique**

Développer le digital et mettre en œuvre des opportunités du numérique afin de pouvoir tirer parti du potentiel offert par les données, sécuriser l'organisation dans le suivi d'indicateurs fiables, contrôler les activités et générer des reportings opérationnels pour les actionnaires.

Une application téléphonique « MY EDDEN » a donc été créée afin d'aider le personnel d'intervention à accéder aux instructions et données, couplée à la formation et à la montée en compétence des collaborateurs, sur cette dimension.

- **Interventions publiques**

En 2022, la SPL a participé à plusieurs congrès et salon dédiés à l'écologie et au développement durable, tels que :

- le salon santé et bien-être (mai 2022),
- le salon de maison (mai 2022),
- le 2^{ème} salon de l'écologie et du développement durable (septembre 2022),
- le Congrès international de l'horticulture à Angers (aout 2022),
- Adnatura 1^{er} salon national des professionnels de l'écologie et de la biodiversité (octobre 2022).

- **Missions opérationnelles Contrat de Prestations intégrées**

Divers CPI ont été contractualisés avec :

- le Département de la Réunion (entretien et valorisation des ENS ; entretien et embellissement des parcs et jardins ; récolte et production d'espèces indigènes et endémiques pour le plan 1 million d'arbres ; lutte antivectorielle ; insertion de bénéficiaires de contrats aidés) ;
- la Commune du Tampon (cartographie et géolocalisation aux abords du parc des Palmiers ; récolte des diaspores de plantes indigènes).

Sur la Commune de Saint-Denis, ce sont 29 sites qui ont été entretenus en 2022, représentant une superficie de 38 915 m². Il s'agit, pour exemple, des sites suivants :

- l'Artothèque,
- le Musée Léon Dierx,
- les points de vue sur la RD 41.

Bilan économique et social

Globalement, il ressort du bilan économique pour l'année 2022 un chiffre d'affaires de 9 164 909 € HT.

Sur le plan social, la société comptait à sa création 974 salariés, dont 42 issus de la Commune de Saint-Denis sur des postes d'encadrement et en contrats aidés. Entre 2019 et 2021, se sont 312 PEC qui ont été embauchés afin de pouvoir répondre aux sollicitations et réaliser les prestations conclues.

A effectif moyen global de 150 salariés, les charges du personnel se montent à 8 830 191 € HT.

Les perspectives d'évolution horizon 2030

L'ambition de la SPL EDDEN est de tendre à long terme à devenir une entreprise régénératrice et participer à la métamorphose écologique de territoire réunionnais en modifiant et développant son modèle économique en s'inspirant de la nature. Cela signifie d'engager une démarche d'achat de matériels et véhicules propres, en adoptant une stratégie d'économie circulaire.

L'entreprise s'attachera par ailleurs à porter une attention particulière au management de l'exploitation ainsi qu'à la préservation de l'environnement au travers du développement durable.

10 axes ont été définis lors du CA du 31 aout 2022, afin de concentrer les efforts de la SPL EDDEN au cours des 7 prochaines années.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET Rapport d'activité de la SPL EDDEN pour 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/6-007 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Julie LALLEMAND - Conseillère municipale au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte des éléments présentés par la représentante de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL EDDEN pour l'année 2022.